

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

18/12/2020

Dossier complet le :

18/12/2020

N° d'enregistrement :

2020-5063

1. Intitulé du projet

Extension d'un entrepôt existant.
Création d'une cellule de 11 838 m²

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

U LOGISTIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Jean-Luc GAUCHER (Directeur Patrimoine Grand Ouest)

RCS / SIRET

8 1 0 | 1 4 6 | 5 6 3 | 0 0 2 2 8

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-a Installations classées pour la protection de l'environnement	Le site est soumis à autorisation au titre de la rubrique n°1510. Le projet implique une augmentation du volume de stockage de 538 800 m ³ à 668 218 m ³ . Le projet en lui-même est soumis à Enregistrement (Volume de 129 418 m ³)
39-a Travaux constructions	Le projet nécessite une demande de permis de construire portant sur une surface de plancher de 11838 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une nouvelle cellule de stockage dans la continuité de l'entrepôt existant. Cette cellule présentera une surface de 11 838 m². La hauteur au faitage de la zone de stockage sera de 12,1 m et celle au niveau des quais de 7,2 m. Cette cellule, dénommée cellule F, présentera un volume de stockage de 129 418 m³.

Les modalités de stockage seront identiques aux cellules existantes (racks fixes). A la différence des autres cellules, la manipulation et le transfert des produits dans cette cellule seront réalisés par AGV, c'est-à-dire des engins de manutention autonomes.

En conséquence de cette extension, la voirie de circulation sur le périmètre du site sera maintenue et décalée.

Deux locaux techniques attenants à la future cellule seront créés : à savoir un local électrique Armoire Générale Ext et un local sprinkler (poste de commande). Ces deux locaux seront réalisés au Nord-Est de la cellule. des panneaux photovoltaïques seront positionnés en toiture de cette extension.

Ce projet ne nécessite aucune démolition de bâtiment.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif de faciliter les conditions d'exploitation de l'entrepôt et de soulager les opérateurs au regard du port de charges lourdes. La future cellule sera principalement dédiée au stockage de palettes appelées LGV. Ces palettes sont constituées d'une unique référence en provenance d'un fournisseur et qui seront expédiées en l'état vers les magasins distributeurs. La manipulation de ces palettes sera réalisée par des engins de manutention autonomes.

Ce projet n'implique pas d'augmentation du trafic liée à l'activité de l'entrepôt. Les palettes stockées dans cette cellule sont d'une nature identique à celles présentes dans les cellules existantes et concernent les produits courants habituellement retrouvés dans les rayons des magasins de la grande distribution. Quelques produits spécifiques déjà stockés sur le site seront transférés vers cette cellule en quantité limitée (charbon de bois, terreau, granulés de bois..), ce projet n'implique aucune augmentation des seuils actuellement déclarés pour ces produits.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés dans l'enceinte actuelle du site. Aucune extension des limites de propriété n'accompagne ce projet.

La future cellule sera réalisée dans le prolongement des cellules existantes et présentera des caractéristiques analogues (hauteur, matériaux utilisés). Elle sera séparée de la cellule existante par un mur séparatif coupe-feu 2 heures (REI 120) et réalisée conformément à l'arrêté de prescription 1510 sans demande d'aménagement. Sa structure sera en béton avec une stabilité au feu de 60 minutes. La paroi Nord sera réalisée en béton REI 120. Les parois Ouest et Sud seront réalisées en bardage double peau. La toiture sera composée d'un bac acier avec étanchéité multicouche A2s1d0 (le dispositif de couverture satisfera la classe Broof T3), avec désenfumage (2%).

Les travaux classiques de construction sont à prévoir, terrassement, gros oeuvre, réalisation de voiries et réseaux (électrique, eaux pluviales, télécom...). La réalisation de cette construction est prévue pour l'année 2021 et sa mise en exploitation au début de l'année 2022).

Les plans annexés à ce formulaire permettent de rendre compte de la localisation et de l'emprise de la construction. nous joignons également les insertions photographiques accompagnant ce projet.

La zone de vie du chantier sera implantée dans l'enceinte du site actuel. Des zones spécifiques seront créés pour assurer le tri des déchets de chantiers. Des filières de reprise autorisées seront définies en amont avec les responsables du chantier (obligation intégrée dans le cahier des charges U Logistique). Un coordonnateur assurera le suivi du chantier et de sa sécurité tant pour les personnes que pour l'environnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, il s'agira d'une activité classique d'entrepôt logistique avec les phases de réception, stockage, expédition. Des quais (au nombre de 12) seront créés dans l'alignement de ceux existants en façade Sud-Ouest.

A la différence des cellules existantes, la manipulation des produits sera assurée par des engins de manutention autonome appelés AGV (technique déjà employée sur d'autres sites U Logistique).

Le stockage des produits sera réalisé en racks métalliques (10 doubles racks et 2 rack simples) sur 5 niveaux. La longueur de stockage sera de 138 m et la hauteur maximale de stockage de 10,5 m.

U logistique tiendra à jour un état des stocks de produits quotidien. Un logiciel commun aux entités du groupe permet de suivre les quantités de produits et leurs caractéristiques. Ces données sont centralisées sur un serveur accessible même en cas de sinistre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet a fait l'objet d'une présentation à la DREAL notamment pour définir les procédures à prévoir :

- Examen au cas par cas préalable à la demande d'autorisation d'urbanisme (PC) et à la procédure ICPE,
- Demande d'autorisation d'urbanisme,
- Porter à connaissance au titre de la législation Installations Classées et notamment son article L 181-14.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Installations classées (ICPE) Rubrique n°1510 : Projet de création d'une nouvelle cellule Etablissement déjà soumis à autorisation (538 800 m3) Pas d'autres modifications ICPE	Volume projet de 129 418 m3 Surface de plancher projet de 11 838 m ²
Permis de construire (PC) Autorisation d'urbanisme Etablissement implanté en zone U du PLU d'une surface existante de 77 979 m ²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue Dieudonné Costes
Commune de Saint Aignan Grandlieu

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 3 5 ' 4 2 " O Lat. 4 7 ° 0 8 ' 5 1 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

L'établissement U Logistique de Saint Aignan Grandlieu est autorisé par arrêté préfectoral du 11 octobre 1993 délivré après enquête publique. Le classement et les prescriptions applicables à l'établissement ont été régulièrement mis à jour.

Suite à une extension, l'arrêté préfectoral initial a été abrogé et remplacé par un arrêté préfectoral du 13 janvier 2004.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les données du site Sigloire, le site de U logistique n'est concerné par aucune zone naturelle protégée. Le site est implanté dans l'unité écologique Plateau Viticole et l'unité paysagère des Pays de Loire : paysages urbains. La ZNIEFF la plus proche est située à 3 km au Sud Ouest (lac de Grandlieu)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les données du site Sigloire, le site de U logistique n'est pas concerné par un arrêté de biotope. Aucun arrêté de biotope n'est recensé dans un rayon de 5 km.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Saint Aignan Grandlieu est situé à 34 km de la côte atlantique
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les données du site Sigloire, le site de U logistique n'est pas inclus dans ce type de zone. La réserve naturelle la plus proche est située à plus de 5 km (Lac de Grandlieu).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant l'aéroport, la commune de Saint Aignan Grandlieu fait l'objet d'un Plan de gêne Sonore (approuvé en mai 2019) et un plan d'exposition au bruit (PEB) en cours d'élaboration). Concernant le bruit routier, le plan d'exposition au bruit a été adopté en 2017. La commune de Saint Aignan Grandlieu est peu impactée et concernée principalement par la RD 85. U Logistique est en dehors des zones d'exposition.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est situé à plus de 1,5 km au Sud du site (Château de la Rairie). Les zones de présomption ou de sensibilité archéologique les plus proches sont situées à plus de 850 m au Nord du site.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nantes Métropole a réalisé un inventaire des zones humides sur la commune de Saint Aignan Grandlieu (2014). U logistique n'est pas concernée par les zones inventoriées. Le lac de Grandlieu situé à plus de 3 km est une zone Ramsar.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon les données du site Géorisque, la commune de Saint Aignan Grandlieu n'est pas soumise à un Territoire à Risque Important d'inondation (TRI), n'est pas soumise à un PPRN, ne fait pas l'objet d'une PAPI (programme de prévention Inondation). La commune de Saint Aignan Grandlieu n'est pas soumise à une PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site U logistique est répertorié dans la base de données Basias. C'est l'atelier de charge d'accumulateur qui est l'objet de ce classement. La parcelle d'implantation du projet est distante de cette zone de plus de 200 m.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site Carmen et le site de DREAL, la commune de Saint Aignan Grandlieu n'est pas située en zone de répartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau distribuée sur le réseau public de la Nantes Métropole provient majoritairement du pompage en Loire à Mauves-sur-Loire. Ce captage ne fait pas l'objet de périmètre de protection.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à environ 3 km au Sud-Ouest du site (Lac de Grandlieu)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 les plus proches se trouvent à plus de 3 km au Sud du site : ZPS : Lac de Grandlieu (FR 5210008) ZSC : Lac de Grandlieu (FR 5200625)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est situé à environ 3 km au Sud-Ouest du site (Lac de Grandlieu).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne la création d'une cellule de stockage à température ambiante. Aucune consommation d'eau notable n'est liée à l'activité de stockage. Seul le lavage des sols implique une consommation résiduelle mais le mode de lavage est très économe (autolaveuse) et la mécanisation de la cellule (engins de manutention autonomes) n'implique pas de salissure particulière des sols.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site existant n'est pas drainé. Au vu des premières constatations des études géotechnique, un drainage ne sera pas nécessaire au niveau de l'extension.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des terres seront excavées dans le cadre des opérations de terrassement. U Logistique réutilise les terres excavées sur ses sites via la construction de merlons en limite de propriété. Concernant Saint Aignan Grandlieu, la réalisation d'un merlon en limite Sud-Est de propriété est à l'étude.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	chantier excédentaire cf. ci-dessus.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'établissement U Logistique n'est pas identifié par le SRCE comme étant situé en zone de fragmentation surfacique ou en zone de continuités écologiques. La zone prévue pour accueillir l'extension est une zone de remblai consécutivement aux travaux de création de l'établissement en 1993. La future cellule sera construite en lieu et place de voirie existante et sur une zone qui a été engazonnée et qui est régulièrement entretenue (tonte). Cette zone est totalement cernée par les voiries du site (accès secours, voies périphériques, aire de stationnement). cf. photo dans le dossier annexé.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones Natura 2000 les plus proches sont distantes de plus de 3 km. Les eaux pluviales du site sont collectées, transitent par un bassin et traitées par séparateur hydrocarbures avant de rejoindre un bassin de régulation de la zone d'activité. Dans le cadre de ce projet, un dispositif particulier (bassin de régulation, séparateurs) traitera les nouvelles zones collectées avant de rejoindre le réseau du site puis celui de la zone d'activité. Ce bassin de régulation sera étanché et muni d'une vanne de confinement pour stocker les éventuels déversements et eaux générées en cas de sinistre afin de ne pas polluer le milieu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au vu de l'éloignement des zones, aucun impact particulier n'est attendu.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension sera créée dans l'enceinte du site actuel.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun PPRT n'est prescrit sur la commune de Saint Aignan Grandlieu. Les établissements à risque ne sont pas recensés à proximité de U Logistique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de Saint Aignan est situé en dehors de toutes les zones délimitées dans le cadre du risque inondation (AZI, PAPI, TRI). En revanche, la commune de Saint Aignan Grandlieu est dans une zone de sismicité 3 (risque modéré). Ce risque sera retenu dans le cadre du projet. Données issues de l'arrêté Préfectoral relatif à l'information des acquéreurs de biens immobiliers sur les risques naturels et du dossier départemental des risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le présent ne conduira pas à une augmentation du trafic routier actuel. Les nuisances liées au bruit et à la circulation (pollution atmosphérique) ne seront donc pas modifiées. La création de la future cellule permettra en revanche d'éloigner les circulations de PL des habitations les plus proches. Aucun risque particulier susceptible d'impacter le site U logistique n'est recensé. Le site n'est pas situé dans les zones d'exposition au bruit.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne principalement le transfert de palettes existantes vers la future cellule. La capacité supplémentaire offerte ne conduira pas une augmentation des rotations mais à une optimisation des chargements en permettant un temps de stockage plus importants de certains produits. cf note en annexe.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La future cellule comme l'ensemble du site est à température ambiante (absence d'installation de production de froid ou de camions frigorifiques). Les mesures de bruit réalisées en mars 2019 n'ont enregistré aucune non conformité tant en limite de propriété qu'au droit du tiers le plus proche. Le présent projet n'implique aucune augmentation du trafic et donc aucune modification des émissions sonores. De plus les futurs quais seront plus éloignés des tiers, il n'y aura donc pas d'augmentation d'intensité sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'activité logistique n'est pas la source d'émissions olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il ne s'agit pas d'un entrepôt frais. Les seules vibrations sont celles liées à la circulation. Une fois à quais, les PL ont pour consigne de couper leur moteur. Le présent projet n'induit aucune augmentation de trafic.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les futures voiries comme les existantes seront éclairées pour des raisons de sécurité. Les éclairages seront conformes à la réglementation en vigueur (arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses).</p> <p>L'aéroport proche et la zone d'activité sont une source lumineuse sans impact pour l'activité</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En l'absence d'augmentation du trafic, aucune émission atmosphérique supplémentaire n'est attendue.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les surfaces nouvelles imperméabilisées seront équipées d'un réseau de collecte séparatif des eaux pluviales. Ces eaux seront dirigées vers un bassin de régulation créé sur la parcelle de U logistique et préalablement traitées par séparateur hydrocarbures. Le dimensionnement du bassin est calculé conformément aux préconisations de Nantes Métropole (débit de fuite 3 l/s/ha, occurrence centennale, zone non prioritaire). En sortie de ce bassin, les EP seront connectées au réseau EP existant du site puis rejoindront le réseau EP de la zone d'activités (lui même équipé d'un bassin de régulation). cf annexe</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>La cellule de stockage n'implique aucune consommation d'eau.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Comme pour l'ensemble du site, une production de déchets est possible (casse produits, déconditionnement). Cette production sera très limitée sachant que la cellule est dédiée principalement aux palettes LGV (palette d'une seule référence réceptionnée puis expédiée en l'état).</p> <p>Ce projet n'implique la production d'aucun déchet de nouvelle nature. Toutes les filières de collecte et de reprise sont en place. Nous ajoutons que U logistique dispose de ses propres filières de collecte (Ecoraison) pour les déchets d'emballage produits au niveau des magasins affiliés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etablissement situé en zone d'activités à proximité de l'aéroport à l'écart des monuments historiques et zones de présomption archéologiques. Extension réalisée à l'intérieur des limites de propriété actuelles du site
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Etablissement situé en zone d'activités à proximité de l'aéroport. Extension réalisée à l'intérieur des limites de propriété actuelles du site

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'autres projet connus à proximité de l'établissement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'extension projetée ne conduit pas à une extension des limites de propriété et sera réalisée dans le prolongement d'un site existant depuis plus de 25 ans implanté dans une zone d'activités à l'écart des habitations.

Ce projet n'implique aucune augmentation du trafic actuel ou implantation de nouveaux équipements techniques bruyants.

Le principal enjeu du projet concerne les eaux pluviales au regard des surfaces nouvelles imperméabilisées. Le projet de U logistique prévoit la collecte spécifique des EP au niveau de cette extension (toiture et voirie), le traitement des eaux de voiries par séparateur hydrocarbures, la régulation via un bassin étanche dimensionnée sur la base d'une pluie d'occurrence centennale et d'un débit de fuite de 3 l/s/ha. Les EP liées au projet seront gérées à la parcelle conformément aux préconisations de Nantes Métropole. En sortie du bassin à créer, les EP seront connectées au réseau du site puis transiteront par le bassin existant (100 m3). Les EP rejoindront alors le réseau de la zone d'activités et son bassin de régulation.

Le futur bassin sera étanché pour permettre de stocker les eaux polluées en cas de déversement ou de sinistre. Un séparateur hydrocarbures sera placé en tête.

Les dispositions constructives du site seront conformes à l'arrêté de prescription n°1510 (stabilité R60, parois séparatives REI 120, désenfumage...). Le SDIS qui a été consulté dans le cadre de la présentation de ce projet a donné ses recommandations qui ont été prises en compte.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux relatifs aux entrepôts sont connus et ont fait l'objet de nombreuses mises à jour dans le cadre de l'arrêté ministériel de prescriptions qui les encadrent. Ceci a récemment conduit le ministère à augmenter le seuil d'autorisation de 300 000 m3 à 900 000 m3 lorsque les entrepôts sont implantés dans les zones urbanisées prévues à cet effet (Zone U d'un PLU). Les principaux impacts liés au présent projet sont limités et maîtrisés sachant : qu'il n'engendre pas d'augmentation de trafic, que des dispositifs spécifiques de traitement et de régulation des eaux pluviales sont prévus en complément des ouvrages de la zone d'activité, que les mesures de contrôle des niveaux sonores sont conformes et qu'aucune nouvelle émission notable n'est prévue, que les filières de déchets sont en place et qu'aucun nouveau déchet ne sera produit, que l'extension est réalisée au sein du site existant, sur une zone remaniée et au centre d'une ZA autorisée. Une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe : dossier de présentation du projet et impacts principaux.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

CARQUEFOU

le,

18 Décembre 2020.

Signature

 **U Logistique**

SAS au capital de 152 850 000 €
BP 40306 - Place des Pléiades
Z.I. Belle Etoile Antares
44473 CARQUEFOU Cedex
SIRET 44146563 RCS Nantes

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus